



15ème législature

Question N° : 18183	De M. Bruno Millienne (Mouvement Démocrate et apparentés - Yvelines)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Assistance de la France aux pays d'Afrique australe touchés par le cyclone Idai	Analyse > Assistance de la France aux pays d'Afrique australe touchés par le cyclone Idai.
Question publiée au JO le : 26/03/2019 Réponse publiée au JO le : 07/05/2019 page : 4290		

Texte de la question

M. Bruno Millienne attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation alarmante, en Afrique australe, du Mozambique et du Zimbabwe, suite au passage du cyclone Idai dont le lourd bilan s'élève à au moins 300 morts et des milliers de réfugiés. Il s'agit du cyclone le plus meurtrier que l'Afrique australe a jamais connu selon l'association humanitaire CARE. Outre le devoir de solidarité qui doit naturellement s'imposer face à de telles circonstances, il convient également de s'interroger avec force et recul sur l'origine de ces événements naturels de plus en plus fréquents à travers le globe et sur leurs conséquences en termes de migration des populations. Aussi, il souhaiterait connaître les actions de solidarité engagées par la France à l'égard des pays durement touchés par le cyclone Idai. Il souhaiterait, en outre, savoir si une doctrine globale et des fonds spécifiques sont prévus pour venir en aide aux pays victimes de catastrophes naturelles, tant au niveau national qu'au niveau européen.

Texte de la réponse

Suite au passage du cyclone Idai en Afrique australe, la France a engagé des actions de solidarité tant pour ses ressortissants sur place que pour les pays touchés par le cyclone, en particulier le Mozambique. La communauté française à Beira et dans la région (Marromeu et Chimoio) représente 32 personnes. L'ambassade de France à Maputo a contacté l'ensemble de sa communauté protégée (Français et étrangers protégés) afin d'évaluer les besoins sur place. Des stocks d'urgence disponibles sur les emprises françaises à Maputo ont été envoyés à Beira. La France a déployé une réponse humanitaire d'urgence dans les jours qui ont suivi le passage du cyclone. Dans le cadre d'une convention de partenariat entre le Centre de crise et de soutien (CDCS) et la Croix-Rouge française, 3.000 kits de reconstruction et 6.000 bâches ont été expédiés par voie maritime à partir de la plateforme d'intervention régionale de l'Océan Indien (PIROI), basée à l'Île de La Réunion. Sur la base des besoins exprimés par le Mozambique, le CDCS a également affrété le 27 mars dernier un avion gros porteur afin d'acheminer 65 tonnes de fret humanitaire (stations de potabilisation d'eau, tentes et bâches, kits hygiène, abris et médicaux, groupes électrogènes...) à Beira. Cette opération d'urgence a associé étroitement ONG et fondations d'entreprises françaises. Le CDCS a coordonné également avec le ministère des Armées la mise en place de moyens maritimes et aériens afin d'acheminer une aide humanitaire additionnelle en provenance des stocks de la PIROI à la Réunion et à Mayotte. Le mécanisme européen de protection civile a été déclenché le 20 mars dernier, après la demande officielle d'aide internationale du Président Nyusi. Les besoins exprimés concernent principalement quatre domaines : abris, eau et

assainissement, santé et nourriture. L'aide française s'intègre dans le processus de soutien européen permettant ainsi la prise en charge du transport à hauteur de 75 % par l'Union Européenne. La réponse d'urgence aux catastrophes naturelles, dont la menace est aggravée par les phénomènes climatiques extrêmes, constitue l'une des priorités de l'action humanitaire française. Coordinée par le CDCS, elle est, dans un premier temps constituée de l'envoi de moyens matériels et humains. Elle est ensuite souvent complétée par le financement de projets humanitaires mis en œuvre par les ONG et les organisations internationales. Outre la prise en compte des besoins immédiats des populations victimes, une importance croissante est accordée au renforcement des capacités locales, conformément à la "stratégie humanitaire de la République française" adoptée en 2018. La France s'efforce de construire une réponse humanitaire intégrée mobilisant les capacités de l'Etat français et de ses partenaires publics et privés ainsi que de la société civile, en coordination avec les mécanismes onusiens et européens, notamment le mécanisme européen de protection civile (MEPC). A l'échelle européenne, la DG ECHO (aide humanitaire de la Commission) mobilise des fonds spécifiques pour venir en aide aux pays victimes de catastrophes naturelles à travers une ligne budgétaire dédiée destinée à couvrir les épidémies et les catastrophes naturelles.